Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le
ID : 021-212105779-20220217-CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 17 février 2022

21170
Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 15
Date de la convocation :
11/02/2022
Date d'affichage :
11/02/2022

L'an deux vingt-deux, le 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, NICOLAS Jocelyne et Messieurs, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy BOULAHYA Rachid, GANEE Roger,
Procuration : Monsieur IMBERT Alain donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy
Absent(s)-excusé(s) : /
Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LABELLE

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

****

Objet de la délibération : N° 2022-06 – Baux ruraux – Renouvellements des baux ruraux arrivant à échéance en 2022

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu les articles L411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
Vu le plan local d'urbanisme ;
Vu les baux établis entre la commune de Saint-Usage et M. Éric JAYE arrivés à leurs termes ;
Vu le bail établis entre la commune de Saint-Usage et M. Jean-Claude ROBIN (EARL le Meix Philippon) arrivé à son terme ;
Vu le bail établis entre la commune de Saint-Usage et M. René ROUX arrivé à son terme ;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de ces baux après le terme en décembre 2022 ;
Considérant le compte-rendu du Comité Agriculture et forets réuni le 03 février 2022 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : De renouveler les baux suivants avec Monsieur Éric JAYE pour 9 années soit jusqu'en 2031.

- AE 7 – Le buisson de la Dame (13 ha 69 a 60 ca)
- AH 12 – L'Issart de la Greppe (5 ha 48 a 40 ca)
- AH 23 – Les Grands Paquiers (0 ha 29 a 60 ca)
- AH 24 - Les Grands Paquiers (5 ha 06 a 70 ca)
- AI 190 – Le Paquier de Lissat (3 ha 79 a)

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le
ID : 021-212105779-20220217-CM-DE

De renouveler le bail suivant avec Monsieur Jean-Claude ROBIN (EARL Le Meix Philippon) pour 9 années soit jusqu'en 2031.

- AE 7 – Le buisson de la Dame (09 ha 61 a 80 ca)

De renouveler le bail suivant avec Monsieur ROUX René pour 9 années soit jusqu'en 2031 ;

- AI 164 – Le Paquier de Lissat (3 ha 44 a)

Article 2 : D'autoriser le maire à signer les nouveaux baux.

Article 3 : D'informer les preneurs de ce renouvellement.

Article 4 : Les recettes seront inscrites sur l'article comptable 7083 (recette de fonctionnement).

Nombre de voix pour	**15**	**Abstentions**	**0**
Nombre de voix contre	**0**	**Ne prend pas part au vote**	**0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire

Valérie HOSTALIER